

## 2. Objectif de la conférence-Débat

La conférence se veut une instance d'analyse et de réflexion pour améliorer la performance du SSDM du Maroc.

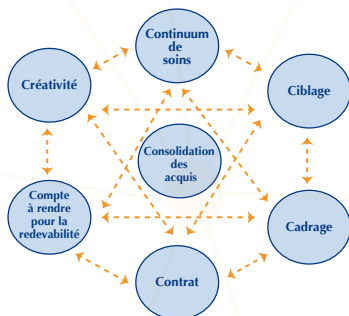
De meilleurs résultats sont enregistrés\* ; le chemin reste long mais non impossible pour atteindre l'objectif du développement durable (ODD) 3 à l'horizon 2030 et dont les deux premières cibles sont une accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale ; faire passer le ratio de mortalité maternelle au niveau mondial au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

## 3. Eléments de discussion (Conférence-Débat)

- Mise en œuvre du SSDM du Maroc, où en sommes-nous et quelles perspectives ?
- Les causes et les circonstances des décès maternels identifiées ; quelle alternative ?
- Comment rendre la collecte et l'utilisation de l'information plus efficaces ?
- Pierre angulaire: sages-femmes et agents des bureaux de l'état civil, quelle implication ?
- Quelles bonnes pratiques sont induites suite à l'implantation de cet outil ?
- Quel type de plaidoyer pour les décideurs ?

## 4. Eléments d'expertise (Focus-Rencontre d'experts)

Politique, stratégie, gouvernance, notification, examen des cas de décès maternels, analyse des données, diffusion des résultats : Comment améliorer la mise en œuvre du SSDM à travers ces dimensions ?



Cadre schématisant des relations d'interdépendance et de causalité des «7C»

\*Au Maroc, le ratio de la mortalité maternelle s'élève à 111, 1 décès maternels pour 100.000 NV pour le milieu rural contre 44,6 pour le milieu urbain (Enquête Nationale Population Santé de Famille 2016). Réduction du ratio de la mortalité maternelle

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

Ecole Nationale de Santé Publique



المملكة المغربية  
+٠٧١٨٤+١١٣٧٠٤٥  
وزارة الصحة  
+٠٤٠٤٥٠+١+٨٥٥٤

المدرسة الوطنية للصحة العمومية  
+٤١٢١١٠٤٥٠+١+٨٥٥٤+٠٧١٨٤١٠٤

L'École Nationale de Santé Publique  
avec l'appui du  
Fonds des Nations Unies pour la Population

Organise

Conférence-Débat et Focus - Rencontre d'experts

Sous le thème

« Système de Surveillance des décès maternels :  
Outil de réduction des décès évitables »

25 juin 2018 à l'ENSP



### 1. Pertinence

Conformément aux engagements internationaux du gouvernement Marocain, le Ministère de la Santé avec l'appui des Agences des Nations Unies notamment l'UNFPA et l'OMS, a introduit le Système de Surveillance des Décès Maternels (SSDM) comme outil de notification des décès et d'analyse des circonstances de ces décès à différents niveaux: local, régional et national. L'objectif est la reddition de comptes, la lutte contre les iniquités et de mettre fin aux décès maternels évitables.

Ainsi, dans le cadre des stratégies nationales d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle 2008-2012 et 2012-2016, il a été conçu et mis en œuvre en 2009 un SSDM s'articulant autour de deux méthodes d'investigation; l'audit confidentiel pour les décès dans les établissements de santé et l'autopsie verbale pour les décès à domicile. Apprécié comme une mesure importante pour obtenir l'information et améliorer la gouvernance du programme de lutte contre la mortalité maternelle, il a été redynamisé en 2015 par la collaboration avec le Ministère de l'Intérieur (base de données de l'état civile). A ce jour, trois rapports d'enquêtes confidentielles (2009, 2010 et 2015) ont été produits .

Néanmoins, le SSDM est confronté à deux défis majeurs : l'incomplétude des données (sous-notification des décès maternels) et l'insuffisance de leurs utilisations pour une action de santé publique. Le problème, ne réside pas uniquement dans le recensement du nombre de décès maternels mais aussi dans l'analyse et l'interprétation des données produites et surtout dans l'action qui est décidée sur la base de l'analyse. Afin d'accompagner la période du post 2015, le Ministère de la Santé a engagé en 2016 un processus de redynamisation de la surveillance des décès maternels en ordonnant la création d'une unité nationale de surveillance de la mortalité maternelle.

#### Strategie : 2017 - 2021

- L'objectif général de cette stratégie est d'éliminer les décès évitables des mères et des nouveau-nés avec les objectifs spécifiques de réduire la mortalité maternelle à 50 pour cent mille naissances vivantes et la mortalité néonatale à 15 pour mille naissances vivantes.
- La stratégie s'articule autour de cinq axes qui seront déclinés en plans d'action régionaux prenant en compte les spécificités de chaque région et qui repose sur une intervention stratégique prioritaire pour toutes les régions, intervention visant l'amélioration de la qualité de l'information sur les décès maternels et néonataux par le biais du SSDM.

« La consolidation des acquis et la synergie des actions pour l'élimination des décès évitables des mères et des nouveau-nés, exigent de nouveaux impératifs tendant à plus de mobilisation de ressources humaines et financières, une gestion de proximité pour assurer la disponibilité et la qualité du paquet d'interventions efficaces pour la mère et le nouveau-né à tous les niveaux du système de soins, une amélioration de la gouvernance et une adaptation des interventions communautaires dans les zones rurales et enclavées afin de prodiguer des soins et des services centrés sur le citoyen et qui répondent à ses besoins dans des délais acceptables ». Ceci trouvera un écho opérationnel à travers le cadre des « 7C » dont les composantes constituent des leviers d'efficacité ramenés au contexte précis dans lequel évolueraient les plans d'action issus de la stratégie. (Doukkali. A, Ministre de la Santé).

#### Dates phares :

- **8 septembre 2008** : dispositif de déclaration obligatoire des décès de femmes âgées de 15 - 49 ans.
- **3 décembre 2008** : élaboration de la stratégie du SSDM et mise en place des supports.
- **6 janvier 2009** : création du Comité National d'Experts sur l'Audit Confidentiel des décès maternels (CNEAC).
- **3 juin 2009** : lancement de l'enquête confidentielle des décès maternels.
- **Juillet 2009** : premiers dossiers audités par le CNEAC et premier rapport.
- **29 et 30 janvier 2013** : réunion de haut niveau « sauver les vies des mères et des enfants » organisée à Dubaï, le SSDM du Maroc a été présenté comme une expérience réussie parmi les pays de la région.
- **Plan d'action 2012-2016** (axe d'intervention 4, mesure n°26) : accorde une attention particulière au renforcement du SSDM à travers la régionalisation et l'informatisation du registre des décès maternels, avec création des Comités Régionaux des Audits Confidentiels (CRAC).
- **2015** : premières analyses par les CRAC et envois des données aux services centraux pour la synthèse.
- **2017** : Etude multi -pays d'évaluation du SSDM : Egypte, Jordanie, soudan, Tunisie et Maroc réalisée par le Bureau Régional pour les Etats Arabes ASRO [ Arab States Regional Office].